

C'est pourquoi, mes bien chers Colloborateurs, conformément aux ordres donnés dans cette même lettre par Sa Sainteté Léon XIII, au 12 Octobre prochain *on chantera une grand'messe d'actions de grâce dans toutes les églises du diocèse.* Si des circonstances exceptionnelles s'opposaient à l'accomplissement de ce devoir, on y suppléerait le dimanche suivant, et dans ce cas après avoir dit une messe basse conforme à l'office du jour, on chanterait une messe solennelle de la Très-Sainte-Trinité avec l'oraison "Pro Gratiarum Actione" sous même conclusion, Gloria et Credo. A cette occasion, le Souverain Pontife daigne nous donner sa bénédiction apostolique ainsi qu'à vous tous, nos bien chers Colloborateurs, et aux fidèles qui sont confiés à vos soins.

Comme le 12 Octobre prochain sera le quarante-septième anniversaire de notre ordination sacerdotale, nous vous demandons une prière spéciale heureux de nous dire avec un respect affectueux et une estime particulière.

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,

† ALEX., Arch. de Saint-Boniface,
O. M. I.

Donné en notre résidence archiépiscopale, ce vingt-cinquième jour du mois d'Août 1892, quarante-septième anniversaire de notre arrivée à Saint-Boniface.